

**Loi 124 sur les services de garde  
UNE TRENTAINE D'EXPERTS DEMANDENT AU GOUVERNEMENT  
DE SURSEoir À SON PROJET**

Montréal, le 9 décembre 2005 - Une trentaine de personnalités des mondes de la petite enfance, de l'éducation, de la santé, de l'économie sociale et autres ont uni leurs voix aujourd'hui afin de demander au premier ministre du Québec de mettre sur la glace le projet de loi 124 et d'engager de réels travaux de concertation avec les partenaires du réseau des CPE.

Passablement inquiets des développements récents et des impacts potentiels du projet de loi 124, ces signataires, dont Claude Béland (ex-président du Mouvement Desjardins), Gérald Larose (professeur à l'UQAM, président de la CSN 1983-1999), Nancy Neamtan (PDG du Chantier de l'économie sociale), Jocelyne Sauvé (Directrice de santé publique de la Montérégie), Robert Maguire (Directeur de santé publique du Bas-St-Laurent), Laure Waridel (présidente d'Équiterre) et Germain Duclos (psychoéducateur, orthopédagogue, auteur reconnu), ont rendu public une déclaration lors d'un point de presse qui a eu lieu à la Maison de l'économie sociale.

On peut notamment lire dans cette déclaration que :

« Le projet de loi 124, déposé le 25 octobre dernier par la ministre de la Famille, madame Carole Thériault, constitue une menace majeure aux acquis collectifs en matière de services de garde éducatifs pour le Québec.

« Par son esprit et son contenu, ce projet de loi sème la consternation dans un ensemble de réseaux et annonce un dérapage inquiétant quant aux orientations et valeurs jusqu'à ce jour privilégiées par la société québécoise pour les jeunes enfants et leurs parents. Il compromet le grand projet éducatif à la petite enfance que le Québec s'est fièrement donné en 1997.

« Ce projet de loi achemine le réseau des CPE vers un double mouvement de bureaucratisation et de commercialisation. Un changement d'orientation majeur s'annonce et le concept intégré de services éducatifs de garde est frappé de plein fouet. Toutes les recherches sont pourtant concluantes, la qualité est tributaire d'un réseau sans but lucratif bâti pour et par le milieu, contrôlé par les parents utilisateurs. »

Les signataires de cette déclaration demandent formellement au premier ministre « de veiller à la préservation de notre patrimoine collectif en matière de services de garde éducatifs à la petite enfance et conséquemment de faire cesser tout avancement du projet de loi 124. » Ils requièrent de sa part une intervention urgente auprès de la ministre de la Famille afin qu'elle engage de réels travaux de concertation avec l'ensemble des partenaires de ce réseau dans le but d'en

assurer la consolidation au profit des enfants et des parents du Québec. Rappelons que l'idée du réseau des centres de la petite enfance (CPE) avait été proposée lors du Sommet sur l'économie et l'emploi en 1996, dans le cadre des travaux du Groupe de travail sur l'économie sociale qui était présidé par Nancy Neamtan.

-30-

Source : Chantier de l'économie sociale ([www.chantier.qc.ca](http://www.chantier.qc.ca))

Pour information : Élise Desjardins  
Téléphone : (514) 899.9916 p. 226  
Cellulaire : (514) 795.8444